

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE REFLEXION SUR LA
REDEFINITION DU DIPLOME SANCTIONNANT LA FIN DE FORMATION
AU CFMI**

L'an deux mil vingt-trois et le 28 décembre, à 10H18, s'est tenue dans la salle de conférence du Centre de Formation aux Métiers de l'Industrie (CFMI) sis dans la zone portuaire, une séance de réflexion sur la redéfinition du diplôme sanctionnant la fin de formation au Centre sur invitation du Président de l'Association pour la Formation aux Métiers de l'Industrie (AFMI).

Un tour de table a été fait afin de faire la présentation. La liste de présence est jointe au Procès-Verbal.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- **Mots de bienvenue de la Direction ;**
- **Présentation du cadre de la diplomation ;**
- **Problématique ;**
- **Débat ;**
- **Conclusion et élaboration du Procès-Verbal.**

1. Mots de bienvenue de la Direction

A l'entame de la réunion, M. EKLOU Sassou Dela, Représentant de l'Association pour la Formation aux Métiers de l'Industrie (AFMI) a d'abord remercié l'assistance. Ensuite, M. NICOUÉ D. Selom, Directeur de la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (DFPA) a fait le cadrage de la réunion. Enfin, M. GOZO Anani, Directeur Général du Centre a exprimé toutes ses gratitudes aux invités pour leur participation à la séance de réflexion. Par ailleurs, il a fait l'historique du Centre qui a conduit la Direction à choisir le Brevet Professionnel comme diplôme sanctionnant la fin de formation au CFMI. Le Centre a un conseil d'Administration avec en partie le secteur privé.

2. Présentation du cadre de la diplomation

Abordant le deuxième point de l'ordre du jour, une projection Powerpoint a été faite.

3. Problématique

Au point 3 de l'ordre du jour, le Directeur du CFMI a expliqué que la véritable problématique est l'insertion des jeunes diplômés dans la vie professionnelle. Le Brevet professionnel qui constitue l'attestation délivrée par la Direction des

ASSOCIATION POUR LA FORMATION AUX METIERS DE L'INDUSTRIE

Examens, Concours et Certifications (DECC) n'est pas reconnu ni par les entreprises, ni par l'Etat. Or, le Centre n'a pas un problème de compétences. La Direction avait pensé que les entreprises payeraient les compétences et non les diplômes, mais tel n'a pas été le cas. Parfois, cette situation a été la source de conflits. C'est ce qui a poussé le Ministre Délégué chargé de l'Enseignement Technique à impulser une réflexion sur cette problématique récurrente.

Le problème est que le Centre a environ 800 jeunes sur le marché.

Comment donc les gérer par rapport à leur classification sur le marché du travail ?

Les entreprises veulent des techniciens prêts à l'emploi.

4. Débat

Prenant la parole, M. NICOUE a estimé que le cadrage, c'est l'inadéquation entre le diplôme et les compétences. Au départ, il était prévu que les entreprises consomment les sortants. Or, tel n'est pas le cas. Que faut-il faire de ces jeunes ? Normalement, nous devons partir depuis la base : profil d'entrée, profil de sortie ; la formation des formateurs, précise-t-il. Ces jeunes constituent des bombes à retardement. C'est la raison de la séance de ce jour.

Allant dans le même sens, le Directeur Général du CFMI a précisé que M. NICOUE a touché du doigt le problème. Parlant du profil d'entrée au CFMI, le Centre veut aussi donner la chance aux élèves ayant le BEPC. Ceux qui ont déjà commencé avec le BAC 2 sont environ 800 sur le marché. Le produit final est consommé par les entreprises industrielles. Donc leur voix compte.

Prenant la parole, M. AKAKPO Marcel Macy, Représentant de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) a cherché à connaître l'intitulé du diplôme. En réponse, le Directeur Général du CFMI a précisé qu'il s'agit d'une Attestation de Brevet Professionnel délivrée par le Ministère.

M. AKAKPO a donc expliqué que tout ce qui est Post BAC est sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Il faut peut-être pousser la formation jusqu'à deux (02) ans pour mettre le niveau à BAC + 2. Selon lui, en Afrique, il y a 35 ingénieurs pour un million d'habitants contre 68 pour le Brésil, 2.657 pour l'Europe et 4.130 pour les Etats-Unis. De ce fait, l'Afrique a vraiment besoin d'ingénieurs. Il est possible d'injecter les apprenants dans tous les parcours et de renégocier avec les entreprises. Dans les pays anglo-saxons, ce sont les compétences (skills) que les entreprises rémunèrent alors que les pays francophones valorisent les diplômes.

Le Directeur Général du CFMI a précisé qu'avec un taux d'insertion de 80% au départ, le Centre est actuellement à 70%, ce qui traduit une régression.

ASSOCIATION POUR LA FORMATION AUX METIERS DE L'INDUSTRIE

Réagissant, M. KADISSOLE Dazzima Maxime, Représentant de TOGOCOM a expliqué que le salaire n'est pas valorisé compte tenu de la classification du diplôme délivré au CFMI. Il a par ailleurs eu un cas d'apprenants qu'il a classé dans un niveau inférieur au BAC avant de se rendre compte qu'ils ont le BAC +.

En réponse, M. NICOUÉ a souhaité un recadrage de la réunion. Il est vrai que les problèmes existent, nés depuis l'amont parce que la convention n'avait pas perçu le problème que nous discutons au niveau de la diplomation. Il a suggéré de débiter la discussion par la racine du problème : le diplôme et le profil d'entrée pour que le débat soit architecturé.

Prenant la parole, M. SITTI Anani Elana a estimé qu'il s'agit d'une très importante réunion. Selon lui :

- Au prime abord, la perception qu'ont les entreprises des sortants des Centres de formation est qu'ils doivent être directement opérationnels en rentrant sur le marché du travail. Cependant, lors de leur insertion, ce sont les entreprises qui aident les sortants pendant un temps. Toutefois, l'ASOZOF a un bon retour par rapport aux apprenants sortis du CFMI.
- Il faut promouvoir les sciences dures plus que les sciences molles ; d'où la nécessité de promouvoir les disciplines scientifiques, par exemple la physique, les mathématiques... Il faut aussi mettre l'accent sur l'entrepreneuriat car ce sont les techniciens qui créent les entreprises industrielles.
- La classification du diplôme peut générer les problèmes car étant frustrés, les apprenants ne peuvent pas donner le meilleur d'eux-mêmes (exemple au niveau du salaire).

Il est donc important qu'on puisse sortir de la réunion avec des solutions claires, souligne-t-il.

C'est ainsi que M. EKLOU, Représentant de l'AFMI a précisé que les entreprises doivent être calibrées pour absorber les apprenants. Un licencié en géographie peut être un conducteur de grue. En Allemagne et dans les pays anglo-saxons, ce sont les compétences qui sont rémunérées. Il a donc cherché à savoir s'il faut rester dans le système de valorisation de diplôme ou non.

Reprenant la parole, M. NICOUÉ a estimé que la base a été faussée. Seul l'Etat peut délivrer un diplôme qui soit reconnu sur le plan national. S'il faut faire deux (02) ans après le BAC, la gestion du processus de diplomation va échapper au Ministère de l'Enseignement Technique, car elle rentre dans le circuit universitaire.

ASSOCIATION POUR LA FORMATION AUX METIERS DE L'INDUSTRIE

Pour rester dans la dynamique du Centre, celle de former des apprenants pour les entreprises, les compétences que les formateurs donnent est suffisante selon lui. Nous pouvons former au BT avec le BEPC comme profil d'entrée.

C'est ainsi que les échanges se sont poursuivis et en guise de solution, M. NICOUÉ a indiqué qu'il faut partir de la révision des textes fondateurs avant de porter des touches pour une amélioration au CFMI. Selon lui, ceux qui ont fait le BP peuvent revenir pendant 1 an ou 1 an et demi pour avoir le BTS. Le CFMI peut aussi former des élèves nantis du BEPC et de niveau première ou terminal pour le Brevet de Technicien (BT). Il peut également organiser des formations de courtes durées. Il faudra aussi mettre l'accent sur la formation entrepreneuriale.

M. AGUNYO Kwami a renchéri sur les propositions de M. NICOUÉ tout en relevant les réflexions en cours au CFMI, qui se présentent comme suit :

- BAC PRO dans les différentes filières avec le profil d'entrée BEPC ;
- Les diplômés du BP au CFMI vont se faire former pendant 1 an et avoir le BTS ;
- BTS : Profil d'entrée BAC 2 scientifique et technique, 2 ans de formation ;
- LICENCE PRO avec un profil d'entrée de BAC PRO ;
- Des formations de courtes durées dans des domaines précis ;
- BT dans les différentes filières.

Il a précisé que les sortants du CFMI manquent de maîtrise dans les sciences dures (physique, mathématiques...) manquent et qu'ils seront rappelés pour être formés dans ce domaine.

5. Conclusion et élaboration du Procès-Verbal

En somme, les participants se sont mis d'accord sur la proposition suivante :

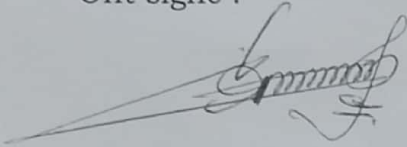
- BAC PRO dans les différentes filières avec le profil d'entrée BEPC ;
- Les diplômés du BP au CFMI vont se faire former pendant 1 an et avoir le BTS ;
- BTS : Profil d'entrée BAC 2 scientifique et technique, 2 ans de formation ;
- LICENCE PRO avec un profil d'entrée de BAC PRO ;
- Des formations de courtes durées dans des domaines précis ;
- BT dans les différentes filières.

ASSOCIATION POUR LA FORMATION AUX METIERS DE L'INDUSTRIE

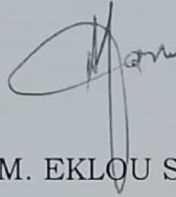
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Directeur Général du Centre a remercié tous les participants et a levé la séance à 13H12.

Fait à Lomé, le 28 décembre 2023.

Ont signé :



M. NICOUÉ Selom



M. EKLOU Sassou



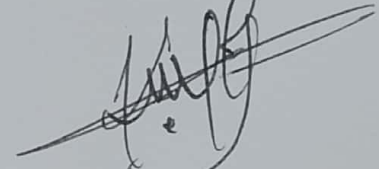
M. KEGLOH Kokou



M. AKAKPO ^{MARCEL} ~~Martiel~~



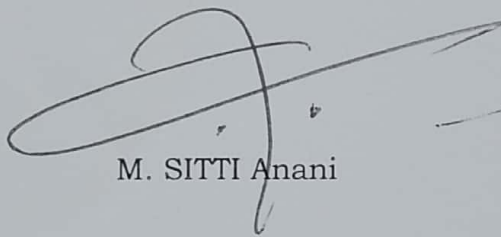
M. PERLAS Mesan



M. KADISSOLE Maxime



M. TEVI Teyi



M. SITTI Anani



M. GOZO Anani



M. AGUNYO Kwami